

# **Commune de PLASSAC-ROUFFIAC**

## **COMPTE RENDU**

### **SEANCE du MERCREDI 19 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi dix-neuf mai à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de PLASSAC-ROUFFIAC sous la présidence de Mr Serge DAVID, le Maire.

Présents : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Isabelle ARNAUD

Delphine LAURAIN, Damien AUDOIN, Pascal COTTEREAU, Alain LAPOUGE.

Absents excusé : Marie-Christine LE TURDU (Pouvoir donné à Marie-Odile AURIAU)  
Julien GAURIEAU (Pouvoir donné à Serge DAVID).

Mr Alain LAPOUGE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H35 par Monsieur le Maire et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 31 mars et du 07 avril 2021
- 2 - Décision modificative n°1 (avenant n°1 à la convention d'objectifs pluri-annuelle 2019-2022)
- 3 - Décision modificative n°2 (écritures d'ordre budgétaire)
- 4 - Situation budgétaire
- 5 - Organisation des élections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021
- 6 - Convention à la commission de contrôle de la liste électorale
- 7 - Nouvelles normes 2024 pour les déchets ménagers
- 8 - Questions et infos diverses

#### **I. Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 31 mars et du 07 avril 2021 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les comptes rendus du 31 mars et 07 avril, validés à l'unanimité par vote à main levée

Au cours de ce délibéré, il a été convenu que toutes les propositions passeraient par un vote.

**Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **II. Décision modificative n°1 (avenant n°1 à la convention d'objectifs pluri-annuelle 2019-2022)**

Suite à une dépense imprévue auprès d'Effervescentre pour 2019, une modification budgétaire a été établie comme suit :

022 (Dépenses imprévues = -2181,00 €.

6574 (Subventions Effervescentre : +2181,00 €

**Cette décision a été votée à l'unanimité à main levée.**

## **III. Décision modificative n°2 (écriture d'ordre budgétaire)**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de virements de crédits sur le budget de l'exercice 2021 comme suit :

Section d'investissement (Recettes) :

203-041 : Frais d'études (atelier municipal) = 41 608,21 €

Section d'investissement (dépenses) :

231-041 : Immobilisations corporelles en cours = 41 608,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de PLASSAC-ROUFFIAC à (sens du vote)

Décide :

- D'approuver la proposition du maire,
- De procéder à la modification budgétaire comme suit :

Section d'investissement (recettes) :

203-041 : Frais d'études (atelier municipal) = 41 608,21 €.

Section d'investissement (dépenses) :

231-041 : Immobilisations corporelles en cours = 41 608,21 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers,
- De prévoir d'inscrire les dépenses et les recettes au BP prévisionnel

**Cette décision modificative a été votée à l'unanimité à main levée.**

## **IV.SITUATION BUDGETAIRE**

Après examen, le budget dépenses par rapport aux projets reste équilibré.

Les membres du conseil municipal approuve cette présentation du budget.

## Divers : Règlement pour les écoles

Monsieur le Maire a reçu de la communauté de communes des 4B Sud-Charente une convention concernant la participation des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire sur les communes de Champagne-Vigny, Bécheresse et Jurignac.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 5 enfants domiciliés sur la commune de PLASSAC-ROUFFIAC ont été scolarisés aux écoles de Champagne-Vigny, Bécheresse et Jurignac (1 enfant en maternelle et 4 enfants en primaire).

La participation financière des frais de fonctionnement est de :  
2090,35 € par enfant de maternelle et de :790,49 € par enfant de primaire

Soit au total :

- pour la maternelle (Jurignac) ;  $1 \times 2\,090.35 = 2\,090.35$  €
  - pour la primaire (Champagne Vigny) :  $2.5 \times 790.49 = 1\,976.23$  €
  - pour la primaire (Bécheresse) :  $1.5 \times 790.49 = 1\,185.74$  €
- Ce qui représente un montant total de 5 252.32 €

**Cette proposition a été votée à l'unanimité à main levée.**

DESIGNATION SDEG 16 COMME BENEFICIAIRE A L'ARTICLE 6554

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune a reçu de "SDEG 16" la facture concernant l'alimentation électrique "Chez Ribot" le montant de celle-ci est de 797.50 €

Il précise que cette dépense doit être imputée au 6554 (contributions aux organismes de regroupement), mais que celle-ci n'apparaît pas sur l'annexe déclarée délibération 2021-2-3, il convient donc de désigner le SDEG 16 comme bénéficiaire pour un montant de 797.50 € dans les divers.

**Cette décision a été votée à l'unanimité à main levée.**

## **V. ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021**

Mr. le Maire propose que toutes les personnes désignées à la tenue des bureaux de vote devront être obligatoirement vaccinées ou devront présenter un test PCR négatif.

Désignation des personnes affectées aux bureaux de vote :

#### Départementales du 20-06-2021 :

Bureau du matin : Fabien LAGARDE, Delphine LAURAIN, Isabelle ARNAUD  
Bureau de l'après-midi : Serge DAVID, Daniel MAGNIER, Marie-Odile AURIAU

#### Régionales du 20-06-2021 :

Bureau du matin : Jean-Yves REPOLT, Mme DRAY, Marie-Odile AURIAU  
Bureau de l'après-midi : Pascal COTTREAU, Alain LAPOUGE

#### Départementales du 27-06-2021 :

Bureau du matin : Fabien LAGARDE, Delphine LAURAIN, Isabelle ARNAUD  
Bureau de l'après-midi : Serge DAVID, Daniel MAGNIER, Marie-Odile AURIAU

#### Régionales du 27-06-2021 :

Bureau du matin : Jean-Yves REPOLT, Mme DRAY, Marie-Odile AURIAU  
Bureau de l'après-midi : Damien AUDOIN, Pascal COTTREAU, Alain LAPOUGE

La composition du bureau de vote peut-être modifiée suivant les directives de la Préfecture.

Les membres du Conseil Municipal doivent se retrouver le samedi 12 juin 2021 à 8H30 à la salle des fêtes pour la mise en place des bureaux de vote.

### **VI. CONVOCATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

La commission de vérification de la liste électorale se réunira le jeudi 27 mai 2021 à 20H30 à la salle du conseil en présence de Mr Alain LAPOUGE titulaire, Delphine LAURAIN, Mme DRAY, Jean-Yves REPOLT.

### **VII. NOUVELLES NORMES 2024 POUR LES DECHETS MENAGERS**

Mr le Maire nous informe que la taxe des ordures ménagères actuellement de 25 €. passera à 65 € en 2024.

Il est prévu qu'à partir de 2024, il sera prévu un passage tous les 15 jours pour les sacs noirs au lieu d'un par semaine actuellement. Pour les poubelles jaunes, rien ne sera changé : un passage par semaine.

Nous proposons que de 2021 à 2024 on ne modifie pas le calendrier des passages : soit un par semaine pour les sacs noirs et un par semaine pour les poubelles jaunes.

**Cette proposition a été approuvée par 10 voix et une abstention votée à main levée.**

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Peinture de la salle des fêtes : Deux devis ont été proposés :

-celui de LAUR'ENT MULTISERVICES Chez Viaud 16250 Plassac-Rouffiac pour un montant de 2 686,29 €.

-celui de Mr DRAY Laurent Le Bourg 16250 Plassac-Rouffiac pour un montant de 2 735,10 €.

Nous avons retenu le devis de Mr DRAY étant donné que nous avons un avoir en cours chez lui, qu'il prend en compte le sas de la salle des fêtes et qu'il peut réaliser les travaux rapidement.

**Cette décision a été votée à l'unanimité à main levée.**

Location de la salle des fêtes.

Celle-ci passera à 100 € pour les habitants de la commune et à 250 € pour les autres.

Une caution sera demandée de 1 000 € pour dégradation de la salle et de 100 € pour salle non nettoyée.

Toute association a droit à une manifestation par an. On propose que le SCALP, par rapport à la salle des fêtes, reste prioritaire sauf réservation déjà retenue.

Mesures sanitaires de la salle des fêtes.

La salle des fêtes ne peut accepter que 75 personnes au lieu de 150.

Les mesures sanitaires et conventions Covid sont à la responsabilité du loueur.

Entre chaque location, la salle et la cuisine seront nettoyées et désinfectées selon le protocole Covid par les soins de la commune, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires. De ce fait, nous proposons une majoration de 50 € par rapport au prix initial.

Une nouvelle convention doit être rédigée.

**Ces décisions, après délibération, ont été votées à l'unanimité à main levée.**

Déchèteries sauvages.

Mise en place d'une application sur téléphone : "CLEAN 2GETHER" pour la localisation des décharges sauvages.

Informations cimetière.

Prévision d'un Columbarium avec Jardin des Souvenirs.

Certaines tombes n'étant pas identifiées et toujours visitées, il a été prévu un formulaire sur la porte du cimetière, demandant aux personnes concernées de se présenter à la mairie afin de procéder à l'identification de ces tombes.

Formation Percinda.

Mr le Maire propose une formation à Percinda concernant les archives.

**Après délibération, le Conseil Municipal a voté cette décision à l'unanimité à main levée.**

Infos.

- Il est prévu d'aménager la salle de l'ancienne école pour la mettre à disposition des associations.
- Mr le Maire propose de faire un appel d'offre auprès des assurances pour renégocier les contrats en cours, l'assurance actuelle étant Mutuelle de Poitiers.
- Suite à un mécontentement de certaines personnes du village des Héraults concernant la dangerosité des poubelles mal placées sur le bord de la route, propose de mettre les poubelles sur le terrain communal.

Fin de séance : jeudi 20 mai 2021 à 00H20.